



Copropriétaire qui ne paye pas ses charges

Par **louralina**, le **04/03/2008** à **00:03**

Nous avons parmi nos copropriétaires certains qui ne payent pas leurs charges. Comment y mettre fin d'autant plus que les charges non payées sont dispatchées par le syndic entre les autres copropriétaires ? Vous avez déjà répondu à cette question en disant " qu'il faut donner pouvoir au syndic de recouvrer les charges dues contre le propriétaire défaillant". Recouvrer signifie t -il payer? Mais si le syndic paye ses dites charges, ne seront - elles pas, au final, refacturées par le syndic et redistribuées aux autres copropriétaires? Merci d'avance pour votre aide